



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR ÊTRE MEMBRE DU GROUPE DE REFERENCE LISTE VERTE DE L'UICN POUR LE MAGHREB (ALGÉRIE, MAROC ET TUNISIE) - MAGHREB-EAGL

Madame, Monsieur,

Le programme de la Liste Verte des aires protégées et conservées de l'UICN (la Liste Verte de l'UICN en abrégé) est une initiative récente de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) officiellement lancée en 2014 lors du Congrès Mondial des Parcs dans le but de reconnaître et de promouvoir les aires équitablement gouvernées et efficacement gérées, protégées et conservées dans le monde entier. L'objectif principal du programme est d'encourager les aires protégées et conservées à mesurer, améliorer et maintenir leur performance par le biais de critères cohérents qui évaluent (i) la bonne gouvernance, (ii) le bon design et planification, (iii) la gestion effective, et (iv) les bons résultats de conservation. Pour plus de détails sur le programme de la Liste Verte de l'UICN, veuillez-vous rendre à l'adresse www.IUCN.org/greenlist (en anglais).

Le groupe de référence liste verte (EAGL) est au cœur du processus de mise en œuvre de la Liste Verte de l'UICN et doit être établi au niveau des pays/régions participants. Ce corps d'experts doit évaluer les demandes des aires protégées/conservées qui souhaitent accéder à la Liste Verte selon la norme mondiale adaptée au contexte national. L'EAGL évaluera les demandes fondées sur les preuves fournies par les aires protégées/conservées en question, et évaluera toutes les demandes en fonction de ses connaissances et de son expertise. Toutes les demandes sont soumises en se fondant sur un engagement volontaire de faire partie de la Liste Verte par le responsable du site. Pour plus d'informations sur les rôles des membres de l'EAGL, voir l'annexe 1 ci-dessous.

L'EAGL est formé par le biais de cette Manifestation d'Intérêt qui sera suivie par un processus de sélection. L'EAGL-Maghreb sera composé de 10 à 15 membres. Les avantages d'être membres EAGL incluent : (i) l'amélioration de l'efficacité de gestion et de la gouvernance équitable des aires protégées en Algérie, au Maroc et en Tunisie, (ii) l'adhésion à la Commission Mondiale des Aires Protégées de l'UICN - pour ceux qui ne sont pas encore membres, et (iii) une opportunité de faire partie d'une communauté globale de praticiens des aires protégées et conservées dans plus de 25 pays aujourd'hui. **Il est important de noter que les membres de l'EAGL devront travailler de manière volontaire, à titre personnel et selon leur expertise, sans représenter une organisation quelconque.**

Les personnes intéressées sont priées de transmettre toutes les informations suivantes **au plus tard le 16 avril 2018** à l'adresse suivante : uicnmed@iucn.org:

1. Un CV complet.
2. Une courte explication sur les raisons pour lesquelles vous êtes intéressé(e) pour rejoindre l'EAGL, fondée sur la liste de compétences décrites dans l'Annexe 1 ci-dessous.
3. La confirmation de votre engagement à effectuer les tâches de l'EAGL correspondant à une période moyenne de 6 à 12 jours de volontariat par année (env. 0.5-1 jour de travail par mois), sur une durée attendue d'au moins deux ans. Toutes les dépenses logistiques occasionnées par les déplacements seront couvertes.

La Commission Mondiale des Aires Protégées de l'UICN (CMAP/WCPA), le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN (UICN-Med), et un évaluateur indépendant évalueront toutes les offres et sélectionneront un groupe de 10 à 15 individus pour former l'EAGL. Les membres de l'EAGL retenus devront signer la «Déclaration d'Engagement » (disponible à l'Annexe 3 ci-dessous). Tous les postulants auront l'occasion de joindre la CMAP en tant que membres tant qu'ils respectent les critères d'adhésion à la CMAP.

N'hésitez pas à contacter Maher Mahjoub (maher.mahjoub@iucn.org) si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur la Liste Verte de l'UICN et l'EAGL ou si vous avez d'autres questions.

Meilleures salutations,



Antonio Troya

Directeur
Centre de Coopération pour la
Méditerranée de l'UICN



Imen Meliane

Vice-Présidente, Afrique du Nord, Moyen
Orient et Asie de l'Ouest

Commission Mondiale des Aires
Protégées de l'UICN

ANNEXE 1

AUTO-ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

(Veuillez marquer les niveaux applicables)

Expérience professionnelle avec des aires protégées (AP) et conservées publiques ou privées :

	5 à 10 années	10 à 15 années	Plus de 15 années
Gestion des AP			
Ministère ou Agence gouvernementale des AP			
Développement communautaire ou économique			
Audits ou évaluations indépendants des AP			
Recherche scientifique (biologie, écologie, services écosystémiques, etc.) menée dans des AP ou les concernant			
D'autres recherches menées dans des AP ou les concernant, y compris les sciences sociales, sciences économiques, genre, etc.)			
Développement durable ou questions environnementales de niveau opérationnel, technique, politique, de direction ou de gouvernance, genre, etc.			
Droits communautaires ou autochtones / Organisations de parties prenantes			

D'autres compétences (Veuillez marquer les niveaux applicables) :

	Elémentaire	Intermédiaire	Avancé
Connaissance des AP dans les pays de l'Afrique du Nord			
Réseau de contacts national ou régional			
Compétences analytiques			
Compétences en matière de communication orale			
Compétences en matière de communication écrite			
Maîtrise de la langue ou des langues locale(s)			
Maîtrise de l'anglais écrit et oral			
Capacité de leadership régional reconnue en matière d'aires protégées			
Compétences dans la négociation et la résolution des conflits			

ANNEXE 2

CRITÈRES DE COMPÉTENCES ET RÔLES DES MEMBRES DE L'EAGL

Les candidats à l'adhésion à l'EAGL doivent remplir les critères de compétence suivants :

1. Au moins 10 ans d'expérience de travail dans les aires protégées (AP) ou Conservées publiques ou privées à titre professionnel, telle que :
 - Gestion d'AP et connaissances spécifiques d'AP dans un des trois pays du Maghreb en question
 - Ministère ou agence gouvernementale d'AP
 - Développement communautaire ou économique
 - Audit indépendant ou évaluation d'AP
 - Recherche scientifique à l'intérieur ou à propos d'AP (biologie, écologie, services écosystémiques, etc.)
 - Autres recherches à l'intérieur ou à propos d'AP, y compris les sciences sociales, sciences économiques, genre, ...)
 - Développement durable ou questions environnementales au niveau gestion, opérationnel, technique, politique ou de gouvernance
 - Droits communautaires ou indigènes, si pertinent dans le contexte du pays
 - Organisations de parties prenantes
2. Bon réseau de contacts nationaux et régionaux afin de pouvoir contacter des acteurs clés ainsi que des experts
3. Capacité d'analyser et d'intégrer des informations diverses de sources variées et de tirer les conclusions nécessaires et utiles
4. De très bonnes compétences de communication orale, capacité à exprimer et à transmettre les messages de façon claire et articulée en Français et en Arabe.
5. Des connaissances de base en anglais à l'écrit et à l'oral sont fortement désirées.

Rôles et responsabilités de l'EAGL:

1. Recevoir une formation sur le standard de la Liste Verte de l'UICN, ses Indicateurs Génériques et son Manuel d'Utilisateur associés comme nécessaire
2. Établir des rapports de travail avec l'évaluateur désigné et les autres membres de l'EAGL afin de permettre une bonne cohésion de l'EAGL, et une effectivité de l'évaluation des AP
3. Si nécessaire, adapter les Indicateurs Génériques, selon les règles et les procédures du Manuel de l'Utilisateur, pour les rendre applicables au contexte juridictionnel respectif
4. Évaluer la conformité des AP avec les indicateurs approuvés selon les règles et les procédures du Manuel de l'Utilisateur et recommander les AP pour inscription à la Liste Verte s'ils respectent tous les Indicateurs
5. Gérer des révisions non-programmées des AP de la Liste Verte.
6. Coordonner son travail avec les représentants les plus proches du programme des Aires Protégées de l'UICN, la WCPA et, dans la mesure du possible, avec des autorités compétentes
7. Soutenir les efforts de communication des AP de la Liste Verte si besoin est.

ANNEXE 3

Déclaration d'engagement dans la Liste verte des aires protégées de l'UICN

Cette déclaration confirme votre engagement à l'indépendance et à l'objectivité des standards d'approbation et de prise de décision dans le contexte de la liste verte. Tout membre de l'EAGL est tenu de signer ces Déclarations.

Je, < inscrire le nom complet >, déclare mon soutien à la mission et aux objectifs du Programme de la Liste Verte et je vise à y contribuer comme membre de l'EAGL-Maghreb. Je confirme ma volonté d'investir le temps nécessaire pour répondre de manière adéquate aux besoins de mon rôle dans le Programme de la Liste Verte. Je confirme également que (veuillez cocher la case appropriée) :

	Je déclare avoir lu et compris le Standard de la Liste Verte, sa série d'indicateurs associés et le Manuel d'utilisation de la Liste Verte (dans sa version anglaise ou, si disponible, dans ma langue de travail).
	Je respecterai les règles et procédures du Manuel d'utilisation.
	Je participerai aux activités de formation du Standard de la Liste Verte, sa série d'indicateurs associés et du Manuel d'utilisation tel que demandé par l'UICN.
	Je traiterai toutes les AP candidates de manière équitable.
	Toutes les décisions/recommandations que je fasse dans le contexte de la Liste Verte seront fondées sur des considérations éclairées, et faites de manière objective et impartiale.
	Je ne conseillerai pas les AP et les Accompagnateurs ¹ sur les mesures à prendre pour répondre aux Standards de la Liste Verte afin d'éviter tout Conflit d'Intérêts.
	Je ferai connaître tout possible Conflit d'Intérêts afin qu'il soit effectivement traité, conformément aux directives formulées dans le Manuel d'Utilisation.
	Je suis conscient qu'en étant membre de l'EAGL, je ne peux pas être Accompagnateur ou représenter une AP candidate.
	Je consens à ce que mon nom et mon CV soient ajoutés au COMPASS ² (le CV ne sera visible que pour les évaluateurs de la Liste Verte) et à ce qu'un résumé de mon CV soit publié pour des raisons de transparence.

[Nom et Prénom]

[Signature]

[Date et Lieu]

¹ Un membre de la WCPA ou un expert qui fournit un soutien de mentorat et conseil à un site candidat pour la liste verte.

² Base de données en ligne des dossiers et des experts de la liste verte